


Tableau synthétique des points abordés : Diagnostic en marchant du mardi 28 mai 2024

| Constats | Responsabilité(s) | Proposition(s)/Solution(s) du Conseil de Quartier | Commentaire(s) |
|---|-----------------------|---|--|
| TRANQUILLITE / SECURITE | | | |
| <p>Tronçon entre les rues Tainturier et Aristide Briand au croisement de la rue Laugier Villars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace inadapté aux piétons, passage dangereux  | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un sens unique du circulation des rues - élargissement zone piétonne coté commerces (restaurant, coiffeur, caviste) - étude de vitesse / fréquentation de rue Jules Guesde | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demander au service une analyses en 3 sens (déplacement feu tricolore devant le nouvel immeuble) - déplacer les passages piétons, feu tricolore |

Carrefour avenue Président Pompidou et
rue Aristide Briand :
- Absence de marquage au sol



Ville de Gagny
Département Seine Saint Denis


CQ : mise en place :
- du marquage au sol pour faciliter les
changements de direction des véhicules
- d'un rond-point pour faciliter la circulation


Ville :
- relancer le Département pour la mise en
place d'une signalétique verticale pour
indiquer les voies au loin et le marquage au
sol.

Avenue Aristide Briand et sorties des voies
Leroux et Sangnier :
- sortie des véhicules dangereuse
- angle mort important pour les piétons
- largeur des trottoirs sur la totalité de l'axe

Ville de Gagny
Département Seine Saint Denis

CQ : mise en place :
- signalétique au sol avec panneau de
signalisation de cédez-le-passage ou stop
sur les voies Leroux et Sangnier
- visibilité pour les piétons
- barrières de protection aux abords des
écoles (lors du diagnostic en marchant,
j'avais précisé qu'il était impossible et
inefficace de mettre des barrières le long de
la rue Aristide Briand en raison des
nombreux bateaux présents sur cette voie)
- rehaussement des trottoirs


| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>Croisement avenue Aristide Briand et rue de Maison Blanche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encombrement et bouchons lors des périodes de flux importants - stationnement en pleine voie devant l'école. | <p>Ville de Gagny Département Seine Saint Denis</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temporisation des feux tricolores au carrefour avenue Aristide Briand et Versailles - d'un radar pour la vitesse - zone à 30 km/h | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relancer le Département pour la mise en d'un plateau surélevé - travailler sur la gestion des feux tricolores avec le passage des piétons |
| <p>Croisement avenue Aristide Briand et rue Carnot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation du passage piéton  | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - potelets pour éviter que les véhicules montent sur le trottoir en tournant - radar de feu tricolore pour stopper les véhicules à grande vitesse | |

| | | | |
|--|-----------------------|---|--|
| <p>Rue Carnot – Travaux école Montaigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage piéton existant dangereux par manque de visibilité avec le chantier en cours - passage piéton temporaire (marquage jaune) inutilisable à cause du stationnement de véhicule  | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - potelets temporaires - miroir pour la visibilité - signalétique d'avertissement | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - verbaliser le stationnement des véhicules sur le passage piéton temporaire |
| <p>Rue Joannes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trottoirs étroits avec présence de pilonnes empêchant le passage des piétons sur les trottoirs | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer le stationnement afin d'élargir les trottoirs - achat par la ville d'une parcelle pour créer une poche de stationnement - revoir le plan de circulation avec la rue Raffin - potelets sur le trottoir au n°3 pour empêcher le stationnement si la zone partagée n'aboutit pas | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la mise en place d'une zone partagée à 15 km/h |



- vitesse des véhicules sur cette voie emprunter par de nombreux piétons pour aller à la gare
- sortie dangereuse de véhicules au n°3
- stationnement de véhicules sur le trottoir devant le n°3

| | | | |
|--|-----------------------|---|--|
| | | | |
| <p>Croisement rue Joannes et avenue Jean Jaurès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage piéton dangereux avec le feu tricolore | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalétique clignotante | |

| Constats | Responsabilité(s) | Proposition(s)/Solution(s) du Conseil de Quartier | Commentaire(s) |
|--|-------------------|---|--|
| DECHETS / ENCOMBRANTS / PROPRETE | | | |
| <p>62 bis Rue Aristide Briand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence d'un morceau de mur sur le trottoir  | Propriétaire | | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédiger un courrier au propriétaire pour faire enlever le morceau de mur |
| <p>Rue Raffin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence de conteneurs déchets sans couvercle | Propriétaire | <p>CQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demander le remplacement des conteneurs sans couvercle - ramasser les déchets | <p>Ville : Demande Allo Ma Rue pour le dépôt sauvage effectué le 30/05/2024</p> |



- dépôt sauvage au niveau du parking



Madame, Monsieur,
Nous vous informons que AS3 me a programmé une intervention sur le lieu de votre signalement.
Vous recevrez prochainement un courriel vous informant de l'évolution du traitement de cet incident.
Cordialement,
La Ville de Gagny





La mairie de Gagny
• Rappel de votre signalement N°993220-005950
Catégorie de l'incident : Dépôts sauvages
Localisation de l'incident : 28 Rue Raffin 93220 Gagny
Votre commentaire : Dépôt sauvage au fond du parking

| Constats | Responsabilité(s) | Proposition(s)/Solution(s) du Conseil de Quartier | Commentaire(s) |
|--|-------------------|---|--|
| MOBILIER URBAIN / CONVIVIALITE | | | |
| <p>Avenues Aristide Briand et Jean Jaurès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - embellir le passage sous le pont SNCF | SNCF | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fresque murale / street-art | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pont appartient à la SNCF |
| <p>Pointe rue Joannes et rue Maison Blanche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - point de deals, personnes alcoolisées - endroit anxiogène et sale | Ville de Gagny | <p>CQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une grande place en supprimant les bâtiments anciens pour aérer l'endroit - poche végétalisée - passage régulier par la Police municipale | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les véhicules stationnés sur le trottoir sont verbalisés par la vidéo surveillance devant la gare. -Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) prévue dans le cadre du PLUi. |
| - stationnement de véhicule sur le trottoir | | | |



| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

| Constats | Responsabilité(s) | Proposition(s)/Solution(s) du Conseil de Quartier | Commentaire(s) |
|---|-----------------------|---|--|
| VOIRIE / STATIONNEMENT | | | |
| <p>Avenue Aristide Briand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stationnement gênant devant la pharmacie compliquant la circulation  | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un stationnement « arrêt minute » sur le trottoir | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marquage au sol existant interdisant le stationnement - verbalisation des véhicules gênants - la ville a autorisé l'ouverture du parking des enseignants de l'école Laguesse en dehors des heures d'ouverture de l'école pour faciliter le stationnement des patients de la pharmacie. |
| <p>Rue Carnot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse excessive après le passage de l'école - passage excessif de véhicules | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alternance du stationnement avec des chicanes - ralentisseurs - plan de circulation pour casser le flux de passage | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la faisabilité de plusieurs solutions pour limiter la vitesse : dos d'âne, coussin berlinois, plateaux surélevés (devant école et avant le rond-point) - étude de la suppression du stationnement alternée. |
| <p>Rue Joannes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage excessif de véhicules | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ : mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan de circulation pour casser le flux de passage | |

| Constats | Responsabilité(s) | Proposition(s)/Solution(s) du Conseil de Quartier | Commentaire(s) |
|--|-----------------------|--|---|
| ESPACES VERTS | | | |
| <p>7 Avenue Aristide Briand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - végétation imposante, élagage non effectué | <p>Ville de Gagny</p> | <p>CQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage difficile des piétons | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - point évoqué en commission Espaces verts : recherche à qui (ville, département, copropriété) appartient la haie et les arbres plantés.  |
| <p>Rue Carnot – école Montaigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gêne par les branches retombantes des arbres sur le trottoir | <p>Ville de Gagny</p> | | <p>Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévoir une taille de confort des tilleuls |

| | | | |
|--|---------------------|--|--|
| <p>5 Rue Carnot : - végétation débordante sur trottoir – gêne passage des piétons</p>  | <p>Propriétaire</p> | | <p>Ville : - rédiger un courrier au propriétaire pour réaliser l'entretien de la végétation</p> |
| <p>2 Rue Germaine : - végétation débordante sur trottoir – gêne passage des piétons</p>  | <p>Propriétaire</p> | | <p>Ville : - rédiger un courrier au propriétaire pour réaliser l'entretien de la végétation</p> |

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER : 04 JUILLET 2024 A 19H00.